

Désignation de l'entreprise : SARL A3M DISTRIBUTION			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 5-7 rue Gambetta 50100 CHERBOURG			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 85306977100014			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 30/09/2023				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		
					Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 633	AG	5 240	393
		Fonds commercial (1)	AH	400 000	AI		400 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	CERTIFIES CONFORMES PAR LA GERANCE	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	112 611	AS	80 597	32 014
		Autres immobilisations corporelles	AT	610 588	AU	282 089	328 499
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	168	BI		168
TOTAL (II)			BJ	1 129 000	BK	367 926	761 074
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	140 099	BU		140 099
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 957	BY		8 957
		Autres créances (3)	BZ	24 307	CA		24 307
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	159 023	CG		159 023	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 705	CI		4 705	
	TOTAL (III)	CJ	337 091	CK		337 091	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 466 091	1A	367 926	1 098 165	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL A3M DISTRIBUTION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 270 300)			DA	270 300		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	711		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	12 276		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	26 547		
	Subventions d'investissement			DJ	2 855		
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	312 689		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	420 559		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	45 937		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	248 752		
	Dettes fiscales et sociales			DY	68 177		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	2 052		
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	785 477			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 098 165			
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Ecart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	485 865		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A3M DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 270 300 euros
Siège social : 5-7 Rue Gambetta - Cherbourg Octeville
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
853 069 771 RCS CHERBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 26 546,81 euros de la manière suivante :

A la réserve légale 1 327,34 euros

Le solde, en totalité au compte "autres réserves" 25 219,47 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

F99CB6A29A9C4FD...

DocuSigned by:

F99CB6A29A9C4FD...

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 1 098 165,31 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 26 546,81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/09/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Au 30-09-2020, la société a comptabilisé un produit accessoire de 50 000 € HT accordé par le franchiseur au cours de l'exercice. Ce produit est lié à une convention du 9 Septembre 2019 d'une durée de 5 ans. Le caractère définitif de ce produit est subordonné au respect des engagements pris dans la convention.

CERTIFIÉES
CONFORMES PAR
LA GERANCE

DocuSigned by:
F99CB6A28A9C4FD...

DocuSigned by:
F99CB6A28A9C4FD...

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Compte de résultat

Comptabilisation des vignettes d'alcool:

L'achat est comptabilisé dans un sous-compte de vente, qui est débiteur d'un montant de 27 766.85€.

La vente reste dans le compte de vente car celle-ci est assujettie à la TVA.

Ventilation du chiffre d'affaires par taux de base:

Les recettes sont réparties par taux de TVA en fonction des ventes effectivement réalisées.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :**Durée d'utilisation non limitée**

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le magasin établit un inventaire physique valorisé au prix de vente T.T.C et au prix d'achat H.T.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.